



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 91661

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le bilan carbone de son ministère. Le Premier ministre François Fillon a demandé en 2007 à chacun de ses ministres d'établir un bilan écologique dans son administration respective. L'objectif de ce "bilan carbone" qui doit être réalisé dans chaque ministère est d'évaluer de manière fiable les émissions de gaz à effet de serre directes ou induites par les activités de l'administration concernée. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a mis au point une méthode consistant à comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles. Il lui demande de transmettre le bilan carbone de son ministère.

Texte de la réponse

En réponse à la demande du Premier ministre en 2007, le ministère de la culture et de la communication a décidé de lancer, en 2008, une campagne de bilans carbone (BC) sur la base des données 2007. Il s'agissait, d'une part, d'établir le bilan carbone des services de l'administration centrale et des services déconcentrés et, d'autre part, de solliciter les opérateurs pour qu'ils établissent leur propre bilan carbone en utilisant les outils élaborés par l'ADEME. Pour l'administration centrale, un premier bilan carbone a été réalisé pour les services occupant l'immeuble des Bons-Enfants qui abrite les services centraux (bâtiment récent, gros consommateur en énergie, de hautes performances techniques) et l'immeuble sis 3, rue de Valois qui abrite le cabinet du ministre et ses services. Ces deux immeubles de bureaux représentant 70,5 % de la SHON du parc domanial occupé par l'administration centrale. Pour les services déconcentrés, le choix a été fait d'établir un bilan carbone « témoin » dans la mesure où toutes les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ont des activités similaires. La DRAC Aquitaine située à Bordeaux a été choisie. Pour information, un diagnostic de performance énergétique de ces trois immeubles complète le bilan carbone, il a été confié à la société ECOACT pour les deux premiers et MT partenaires pour le troisième. La méthode appliquée, conçue par l'ADEME, permet, de quantifier les émissions de gaz à effet de serre engendrées par leur activité, d'inciter les acteurs à les réduire (démarche proactive) et de connaître les marges de manoeuvre pour les diminuer à court et long terme. Les résultats remis en octobre 2008 révèlent que les émissions totales annuelles s'élèvent à 6 444 en t eq CO₂, soit 5,78 t eq CO₂/agent, reprenant ainsi les émissions générées par la consommation énergétique : 1 216 en t eq CO₂, soit 19 % des émissions totales, et les émissions liées au transport des personnes : 2 848 en t eq CO₂, soit 44 % des émissions totales : domicile-travail : 175 en t eq CO₂ déplacements professionnels : 2 638 en t eq CO₂ (dont 2 249 en avion) et déplacements visiteurs : 33 en t eq CO₂, regroupant ainsi les émissions liées aux entrants (matériaux et services) : 1 070 en t eq CO₂, soit moins de 19 des émissions totales, les émissions liées aux déchets directs : 92 en t eq CO₂, soit moins de 1 %, les émissions liées à l'amortissement des immobilisations : 1 216 en t eq CO₂, soit 19 des émissions totales et les émissions liées au fret : 3 en t eq CO₂, soit moins de 16 %. Pour l'administration centrale, un programme d'actions de réduction des émissions de GES portant principalement sur les diminutions des consommations d'énergies des bâtiments, a été établi. Un programme d'action sur les déplacements est en cours d'élaboration dans la stratégie ministérielle développement durable du ministère de la culture et le communication. Début 2011, les bilans carbone seront

étendus à l'ensemble des sites utilisés par l'administration centrale, et les bilans carbone 2008 des sites des Bons-Enfants et de la rue de Valois seront réactualisés. Pour les services déconcentrés, les bilans carbone seront à revoir en fonction de l'impact immobilier de la REATE sur les services du ministère et leurs réalisations devraient relever dorénavant des préfets de région.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91661

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11522

Réponse publiée le : 15 février 2011, page 1509